Image not found or type unknown

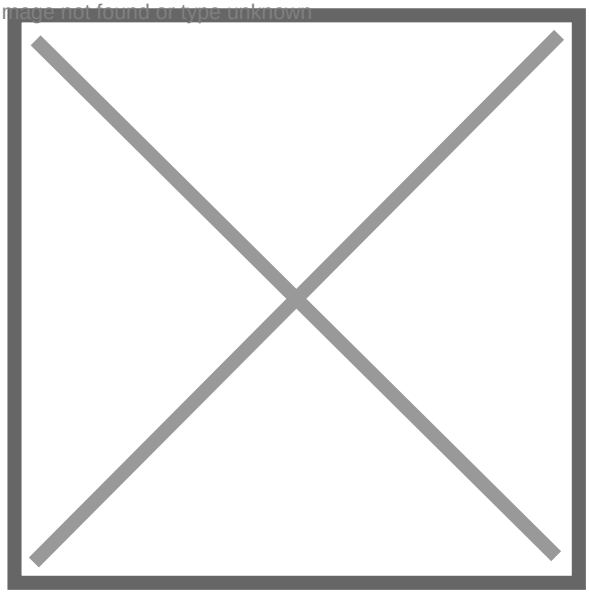

Congés payés pendant congé parental

Par **doucura**, le **27/03/2013** à **17:54**

Bonjour,

J'aimerais savoir pendant mon congé parental si mes Congés Payées sont comptabilisées ou si s'arrete pendant cette période?

J'ai un contrat de 20h/par semaine est-ce que mes congés payées sont calculés à 2,5 par mois pendant la période de travail?
Et pendant la période de congé parental?

Je vous remercie d'avance

Par **conseiller du salarié**, le **27/03/2013** à **18:34**

Bonjour,
Le congé parental d'éducation ne donne pas droit à congés payés. Par contre vous conservez tous les avantages acquis antérieurement.
Le congé parental compte pour moitié dans votre ancienneté.

Les congés sont effectivement comptabilisés à raison de 2.5 jours par mois, même pour les salariés à temps partiel. L'indemnité de congés payés est calculée sur le temps partiel.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés